

10 JUILLET 2023

Compte-rendu - Atelier citoyen « Qualit  de l'eau potable »

D bat public sur l'eau potable en Ile-de-France

Visioconf rence

Accueil des participants : Arthur Beuc , animateur WDPE

M. Beuc , membre du groupement WDPE et animateur de la r union, a accueilli les participants   l'atelier. Il a pr sent  les objectifs de cet atelier :

- Approfondir les questions li es   la qualit  de l'eau potable, qui seront discut es en trois sous-th matiques :
 - Les micropolluants et leur gestion,
 - Le calcaire et le chlore dans l'eau,
 - Et la qualit  de l'eau en tant qu'aliment.
- Informer les participants sur le projet du SEDIF (Syndicat des Eaux d' le-de-France) et ses enjeux.
- Recueillir les avis, id es, questions et recommandations des personnes pr sentes.

M. Beuc  a ensuite expliqu  le d roul  de la r union. Madame Agn s Bertello, pr sidente de la commission particuli re du d bat public, prendra la parole pour pr senter le d bat et l' quipe du d bat. Ensuite, Madame Sylvie Thibert, ing nieure au SEDIF fera une pr sentation sur la th matique du jour. Trois experts interviendront ensuite pour  clairer la question de la qualit  de l'eau potable. Apr s ces pr sentations, les participants seront r partis en groupes pour un d bat en trois tours, o  ils pourront discuter entre eux et exprimer leurs avis et recommandations. Apr s cette phase d' change, une restitution aura lieu, avant une derni re phase d' changes qui conclura l'atelier.

Introduction : Agnese Bertello, pr sidente de la CPDP

Mme Bertello a pr sent  en quelques mots la commission nationale du d bat public (CNDP) et rappel  ses missions : informer le public et permettre la participation des citoyens dans les d cisions publiques concernant les projets ayant un impact sur l'environnement et sur leur cadre de vie. La CNDP est une autorit  administrative ind pendante, valorisant la transparence, la neutralit , l'argumentation, l' galit  de traitement et l'inclusion.

Mme Bertello a ensuite rappel  que la CNDP avait  t  saisie par le SEDIF pour organiser un d bat public sur son projet visant   am liorer la qualit  de l'eau potable. La CNDP a organis  de nombreuses rencontres pour partager les

informations disponibles, mais aussi recueillir les avis et recommandations des citoyens. L'objectif de ce débat est de questionner l'opportunité du projet, en particulier en ce qui concerne la retenue des polluants émergents, la suppression du chlore et du calcaire, et de discuter de la proportionnalité du projet par rapport aux enjeux climatiques, énergétiques et socio-économiques. Mme Bertello a enfin rappelé que l'objectif final de ce débat était de produire des recommandations pérennes et opérationnelles.

Présentation SEDIF : Sylvie Thibert, ingénieure Qualité de l'eau et Gestion des risques sanitaires (SEDIF)

Mme Thibert, est d'abord revenu sur les défis mondiaux en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, avant de rappeler qu'en France 99% de la population a accès à l'eau potable, mais que les principaux problèmes de non-conformité concernent les pesticides. La réglementation française (dérivée des recommandations de l'OMS et de la réglementation européenne) concerne une soixantaine de paramètres, mais plus de 100 000 produits chimiques sont autorisés sur le marché, avec des incertitudes quant à leur présence et leurs effets.

Elle s'est ensuite concentrée sur l'histoire du chlorothalonil. Ce fongicide utilisé depuis les années 1970 a été interdit en 2019 par l'Union Européenne. Cependant, la présence des métabolites a été détectée dans les eaux brutes et produites par le SEDIF, et une méthode analytique fiable a été développée pour mesurer ces métabolites depuis fin 2022. Mme Thibert a ensuite présenté des résultats montrant les contaminations des eaux brutes par les métabolites du chlorothalonil, indiquant que les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne ont une efficacité limitée pour les éliminer. Cependant, l'usine de Méry-sur-Oise utilise une filière membranaire qui retient efficacement les métabolites. Le SEDIF souhaite donc appliquer les principes de précaution et de prévention en ajoutant un traitement d'affinage par des membranes aux filières existantes pour améliorer la qualité de l'eau produite. L'objectif est de prévenir la présence de micropolluants dans l'eau et d'assurer la conformité avec les normes de qualité.

Raphaël Povert, Responsable de la Cellule Eaux, ARS Ile-de-France

M. Povert, a commencé par expliquer que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a des missions de régulation de l'offre de soins, mais qu'elle est également chargée de l'organisation de la politique de santé publique, y compris dans le domaine de la santé environnementale et de la sécurité sanitaire des eaux.

Il a ensuite présenté un schéma illustrant la production de l'eau du robinet, depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'à la distribution après traitement. Il a également montré une carte de la répartition entre les eaux souterraines et les eaux de surface dans la région, notant que la plupart des ressources proviennent des eaux souterraines, mais que certaines ressources extérieures alimentent la région, notamment la Ville de Paris.

M. Povert a ensuite souligné la multiplicité des acteurs impliqués dans le domaine de l'eau potable, allant des autorités réglementaires et des administrations aux

distributeurs de services d'eau potable. Il a précisé que l'ARS n'écrit pas la réglementation, mais qu'elle est chargée de l'appliquer.

Il a ensuite abordé les missions de l'ARS, qui intègrent l'organisation du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cela implique de réaliser des contrôles réglementaires, des programmes de prélèvement et d'analyse, des inspections et la mise en œuvre de mesures correctives. L'ARS gère également les résultats et les alertes provenant des laboratoires, et fournit des informations aux consommateurs via des bulletins sanitaires, des bilans annuels et des fiches récapitulatives de la qualité de l'eau. Elle est également chargée de l'inspection des installations de captage d'eau, des usines et des réservoirs, ainsi que de la gestion des crises liées à l'eau, telles que les inondations, les sécheresses et les pollutions.

Il a expliqué que le contrôle sanitaire était organisé autour de trois points clés du réseau d'eau potable : la ressource, la mise en distribution et l'utilisation au robinet du consommateur. Les fréquences d'analyse dépendent du débit de la ressource et de la population desservie.

M. Povert a également mentionné que l'ARS travaillait avec un laboratoire agréé pour le contrôle sanitaire des eaux, qui réalise les prélèvements et les analyses. Les mesures et analyses portent sur les paramètres physico-chimiques, microbiologiques et radiologiques de l'eau potable, avec environ 25 000 prélèvements par an.

Il a par ailleurs évoqué la nouvelle réglementation entrée en vigueur en janvier 2023, qui révisé les valeurs paramétriques, les références de qualité et introduit les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour une gestion préventive des risques. Il a souligné que cette réglementation vise à responsabiliser les exploitants et les gestionnaires, et à anticiper la gestion et le contrôle des substances à surveiller.

M. Povert a enfin mentionné le plan eau annoncé par le président de la République, qui comprend des mesures visant à une gestion résiliente et concertée de l'eau, avec un accent sur les nouveaux usages de l'eau et la qualité de l'eau en ce qui concerne les pesticides. Il a conclu en rappelant que l'ARS a pour objectif de garantir une eau conforme à la réglementation et de permettre aux consommateurs de boire une eau en toute tranquillité.

Xavier Coumoul, professeur de toxicologie et de biochimie à Université Paris Cité

M. Coumoul a commencé sa présentation en donnant un aperçu global des pesticides. Il a expliqué que les pesticides peuvent être classés dans différentes catégories chimiques telles que les insecticides, les herbicides et les fongicides. Environ une centaine de familles de pesticides, 1000 substances actives et 10 000 spécialités commerciales ont été identifiées. Il a souligné que l'épandage de ces pesticides pouvait entraîner des contaminations avec ces molécules ainsi qu'avec leurs métabolites.

M. Coumoul est ensuite revenu sur l'utilisation historique des pesticides, mentionnant des exemples tels que la nicotine, le mercure et l'arsenic au XIXe

siècle. Il a mis en avant le développement des pesticides de synthèse à partir des années 1940, avant de revenir sur des pesticides spécifiques tels que les organochlorés, notamment le DDT et la chlordécone, qui ont eu des effets significatifs sur la biodiversité.

Le DDT a été interdit dans certains pays comme la Suède dans les années 1970, et son interdiction est devenue mondiale à partir de 2004 suite à la convention de Stockholm. La chlordécone, quant à elle, a été interdite dans les années 1970 aux États-Unis. Cet insecticide était utilisé pour lutter contre le charançon de la banane, et a été interdit en France dans les années 1990, notamment en 1993 aux Antilles, où elle a causé une contamination emblématique des deux îles.

Après les organochlorés, des alternatives sont apparues sous la forme de pesticides organophosphorés qui agissent sur le système nerveux des insectes cibles. Ces pesticides ont connu une augmentation de leur production dans les années 1970, mais leur utilisation a diminué au cours du XXI^e siècle en raison de leur toxicité élevée. Par exemple, le chlorpyrifos, qui était le deuxième pesticide le plus utilisé aux États-Unis il y a quelques années, a été interdit en Europe en 2001.

Les néonicotinoïdes et les pyréthriinoïdes, dérivés utilisés comme insecticides, ont également été évoqués. Les pyréthriinoïdes sont plus persistants que les pyréthroïdes, et il existe des préoccupations, notamment pour les jeunes individus exposés, car leurs systèmes de défense sont moins développés.

La réglementation européenne sur les pesticides est contraignante, et une substance active n'est approuvée que si elle n'est pas classée comme cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, perturbateur endocrinien ou persistante, à moins que l'exposition de l'être humain ne soit négligeable.

M. Coumoul a ensuite abordé l'état de la recherche en France sur les effets des pesticides. Il a mentionné diverses études et équipes de recherche travaillant sur la caractérisation des dangers des molécules, notamment en utilisant des modèles et des protocoles innovants. Malgré le soutien multiple d'agences et d'institutions, il a souligné qu'il reste encore beaucoup de molécules à étudier et à caractériser, ce qui rend la recherche française dynamique mais probablement encore insuffisante en termes quantitatifs.

Il a également fait référence à des analyses menées par l'Inserm, auxquelles il a participé en 2013 et en 2021, sur les liens entre pesticides et santé. Ces analyses ont identifié de nombreux effets sur la santé, tant chez les enfants que chez les adultes, tels que des altérations neurologiques, des cancers, des troubles cognitifs et respiratoires. Il a noté que certains effets avaient des niveaux de preuve moyens ou faibles, mais qu'il y avait une préoccupation sociale liée à l'exposition aux pesticides en raison de leurs effets sanitaires.

En résumé, M. Coumoul a souligné que de nombreuses conclusions de l'expertise collective menée depuis 2013 renforcent la préoccupation quant aux effets systémiques des pesticides. Bien que le cadre réglementaire européen soit protecteur, il a souligné qu'il y a encore des lacunes dans la recherche. Il a conclu en mentionnant l'interdiction du chlorothalonil et l'importance de mener des

recherches sur les métabolites des pesticides afin de mieux les caractériser, car certains d'entre eux peuvent être plus toxiques que les molécules d'origine.

Daniel Marcovitch, Président ARCEAU Ile-de-France

M. Marcovitch a commencé par expliquer le rôle de son association en tant que plateforme de rencontre entre élus, chercheurs et techniciens sur les problématiques de l'eau. Il a mentionné son activité de vulgarisation et d'édition de projets scientifiques tels que Pyrène Seine ou Seine navale pour les rendre accessibles à un large public.

Il a exprimé sa gratitude envers les intervenants précédents, notamment le dernier qui a abordé les risques des pesticides. Il a toutefois rappelé que le risque d'exposition aux pesticides lié à l'eau représente seulement 1% de l'exposition totale, soulignant que la discussion portait spécifiquement sur l'eau et non sur les pesticides en général.

M. Marcovitch a ensuite évoqué son autre rôle en tant qu'universitaire et doctorant travaillant sur la notion de solidarité dans les politiques de l'eau. Il a cité Saint-Exupéry (« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ») et la définition du développement durable donnée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, mettant en avant la solidarité entre les générations. Il a également souligné l'importance de la solidarité territoriale dans le domaine de l'eau, en lien avec les conséquences en aval de ce qui se passe en amont.

Il a par ailleurs fait référence à un document fourni par le SEDIF et s'est concentré sur les rejets de concentrats par rapport au débit d'étiage dans les cours d'eau. Il a pris l'exemple de l'usine de Neuilly-sur-Marne pour illustrer son point de vue, en précisant que les polluants présents dans les concentrats provenaient de plus de 320 000 mètres cubes d'eau prélevés chaque jour, ce qui représente presque 10% du débit.

Il a également relevé deux erreurs dans le document du SEDIF. Tout d'abord, il a indiqué que les climatologues et les hydrologues estiment que la baisse du débit d'étiage sera de 30% dans les années à venir, et non de 10%. Cela signifie que les rejets de polluants représenteront entre 12% et 14% du volume d'étiage, et non plus 10%. Ensuite, il a mentionné que la population en Île-de-France devrait augmenter d'un million d'habitants d'ici 2040, ce qui implique une augmentation de 10% des consommateurs d'eau et une hausse des rejets de polluants de 17% à 18% par rapport au débit d'étiage.

M. Marcovitch a poursuivi en considérant que le projet du SEDIF est projet pollueur, et qu'il ne pose pas uniquement des problèmes de coût et de surconsommation d'électricité. Il a souligné l'existence de la pollution de la Marne causée par les usines de traitement et a évoqué les objectifs de qualité de l'eau fixés par l'Europe pour 2027.

Il a remercié l'audience et a précisé qu'il n'était pas un expert, mais un médecin investi dans le domaine de l'eau. Il a souhaité que ces questions soient clairement expliquées au public, mettant en avant le fait que toutes les expositions aux

pesticides sont r elles, mais que le danger n'est pas principalement pr esent dans l'eau potable, sauf de mani re marginale. Il a soulign  l'importance de r duire les rejets des usines de traitement pour pr server le milieu naturel et pour r pondre aux exigences europ ennes en mati re de qualit  de l'eau.

Consignes du d bat en trois tours World Caf  : Arthur Beuc , animateur WDPE

M. Beuc  a ensuite pr sent  les r gles du d bat en trois tours. Il s'agit d'une modalit  qui permet, en petits groupes, de favoriser l' coute, l' change et le partage des id es entre les participants. Cet exercice consiste   organiser trois s ances d' changes collectifs de 25 min, o  chacun et chacune peut exprimer ses avis, questions et recommandations sur l'une des trois th matiques suivantes :

- Micropolluants : comment les g rer avec des connaissances et une r glementation en  volution ?
- Calcaire et chlore dans l'eau : faut-il les  liminer ?
- L'eau en tant qu'aliment : quelle qualit  d'eau pour la consommation humaine ?

A l'issue de chaque tour de 25 min, les participants traitent une seconde th matique, puis une troisi me, de sorte qu'  la fin de l'exercice, tous les participants aient pu contribuer sur l'ensemble des trois th matiques.

Restitution du d bat en trois tours

Les trois facilitateurs et facilitatrices ont r sum , pour chacune des trois th matiques, les principaux avis, questions et recommandations formul s par les participants   l'atelier.

Nathalie Durand, facilitatrice du d bat sur la th matique « micropolluants »

Constats et avis

Lors des  changes sur cette th matique, les discussions d'abord port es sur **les connaissances que nous avons des micropolluants**. Certains participants ont ainsi soulign  sur nous en avons une connaissance de plus en plus importante : pilules, PIFAS, m tabolites, pilules dans l'eau, perturbateurs endocriniens qui perturbent le cycle de reproduction, etc. Nous savons  galement qu'il existe une pollution int rieure lorsque les canalisations du logement sont en plomb. En revanche, d'autres personnes ont exprim  le fait que **ces connaissances restent insuffisantes** dans la mesure o  seulement une petite partie des micropolluants est aujourd'hui connue. M me si la science avance, les m thodes analytiques actuelles ne permettent en effet pas de tout analyser. Par exemple, les PIFAS sont des mol cules que nous n'analysons pas auparavant. Concernant le projet du SEDIF, certains participants ont ajout  que nous n'avons pas suffisamment de connaissances sur les polluants suppl mentaires induits par le projet (par exemple les entrants chimiques pour le nettoyage des membranes). En outre, il est difficile de savoir o  vont finir ces produits.

Questions   approfondir

Ces d bats ont soulev  certaines questions. Tout d'abord, des personnes se sont demand  quel plan de gestion il serait souhaitable de mettre en place pour ma triser les micropolluants, et sur quel p rim tre. D'autres se sont inqui t  de savoir si la recherche disposait de moyens suffisants pour trouver et analyser ces micropolluants. Par ailleurs des questions ont port  sur des **actions de pr vention** : comment agir pour diminuer les micropolluants en amont ? Et plus globalement, quel est le sens de privil gier une option technologique si l'on ne s'attaque pas aux sources des pollutions ? Une autre personne s'est par ailleurs demand  s'il ne serait pas int ressant de r aliser des contr les sp cifiques en fonction des territoires concern s.

Sur le projet propos  par le SEDIF, une personne a  galement soulign  que beaucoup de questions se posent encore sur la nature des polluants pr sents dans les concentrats, notamment le phosphore. Enfin, des personnes se sont demand  dans quel mesure un particulier pouvait mesurer lui-m me la qualit  de l'eau du robinet dans son logement.

Pr conisations et recommandations

Sur la base de ces  changes, diverses pr conisations et recommandations ont  t  formul es. Plusieurs personnes ont recommand  **d'associer les acteurs institutionnels sur ces questions**. Une personne a ainsi consid r  qu'il fallait saisir l'ANSES sur l' valuation des diff rentes mol cules, par exemple pour les m tabolites des pesticides. Une autre personne a soulign  que l'ARS peut agir car c'est elle qui a la main sur les p rim tres imm diats, rapproch s et  loign s :

- Sur le p rim tre de protection imm diat, il serait int ressant de mettre en place des parcelles barri res pour prot ger la ressource, et des captages proches des routes. Dans la zone de protection imm diat, il y a uniquement des activit s li es   l'eau potable.
- Sur le p rim tre de protection rapproch , il est possible de limiter les usages des parcelles car la ressource y est vuln rable.
- Sur le p rim tre  loign  facultatif (servitudes), nous pourrions inciter   avoir des usages avec la qualit  de l'eau (un hydrog ologue agr e pourrait identifier les zones concern es).

D'autres personnes ont soutenu l'id e qu'il fallait agir plus en profondeur sur les **aires d'alimentation de captage** (comp tence DRIEAT), ce qui permettrait d'avoir une approche plus vaste au niveau du bassin versant et ainsi de mieux prot ger ce dernier. Cependant, cette  chelle de r flexion implique une proc dure tr s longue, qui impose de mettre tout le monde autour de la table (agriculteurs, industriels,  tat, producteur d'eau, ...) De plus, le d cideur final est le pr fet, qui doit trouver un  quilibre pr servation de l'eau, activit s  conomiques, ...

Une autre personne a milité pour une **action plus forte en amont**, afin de prévenir l'utilisation de ces micropolluants auprès des agriculteurs pour réduire la pollution. Pour un autre participant, il est par ailleurs important de permettre des évolutions scientifiques, car l'accumulation de données est primordiale pour faire évoluer la réglementation. Cependant, un autre participant a considéré que ce n'est pas parce qu'on interdit que le mal n'a pas déjà été fait. Selon cette personne, la seule solution restant est de traiter l'eau potable pour éliminer les polluants.

rd

Débat Eau potable IDF - Atelier Qualité eau potable - 100723

pa



Ensemble des contributions recueillies sur la thématique « micropolluants »

Laurent Hidalgo, facilitateur du débat sur la thématique « chlore et calcaire »

Constats et avis

Sur cette thématique, plusieurs personnes ont rappelé que **ni le calcaire ni le chlore n'étaient des éléments toxiques**. En effet, le calcium (calcaire) est un élément important pour la santé humaine et permet de protéger l'eau du contact avec les vieilles canalisations en plomb. Une personne a également précisé que la dureté de l'eau n'était pas uniforme en Ile-de-France. Or, le SEDIF propose une solution uniforme à un problème complexe. En outre, une personne a considéré que le calcaire n'était nocif que pour les machines domestiques.

Si le chlore peut certes avoir une odeur désagréable, il sert quant à lui à maîtriser la qualité microbiologique de l'eau et à s'assurer qu'elle soit potable jusqu'au robinet. Le chlore est également, utile dans les canalisations en PVC, où des colonies microbiennes peuvent se former dans les alvéoles de la matière. Certaines collectivités se passent bien de chlore, comme Grenoble ou Mulhouse, mais les contextes sont différents, avec des approvisionnements en ressource moins concentrés sur les eaux de surface. Une personne a cependant ajouté que le chlore

peut former des composés indésirables et que celui-ci devrait être limité, même s'il fait l'objet de réglementations qui sont globalement respectées.

Pour la plupart des participants, il est donc important de **démystifier le problème, car ces deux paramètres concernent essentiellement le confort de l'utilisateur**. En outre, la réglementation n'oblige pas de supprimer le chlore ou le calcaire, ce qui pose pour certains question, notamment sur l'intérêt du projet par rapport aux coûts qu'il engendre. En revanche, la réglementation oblige à conserver un minimum de calcaire dans l'eau. Pour un participant, l'objectif principal du SEDIF est de réduire le biofilm, le calcaire et le chlore sont donc selon lui des projets secondaires.

Questions à approfondir

La volonté du SEDIF d'éliminer le chlore a donc suscité plusieurs questions. D'abord, une personne a souhaité savoir quelle était la réglementation en vigueur concernant l'utilisation du chlore. Ensuite, des **questions plus opérationnelles** se sont posées : en arrêtant de chlorer l'eau, le SEDIF pourra-t-il contrôler la qualité microbiologique de l'eau jusqu'au robinet du consommateur ? Par ailleurs, avec ce projet, le SEDIF pourra-t-il respecter une demande de sur-chloration en cas d'alerte Vigipirate (par exemple en cas d'attentat) ? De plus, en cas d'échange d'eau entre les opérateurs franciliens, il y aura une coexistence d'eau chloré et non chloré ? Si oui, comment gérer ces qualités différentes ? Sur le calcaire également, ce projet a soulevé des questions, notamment de savoir quelle quantité de de calcaire faut-il pour que l'eau soit bonne pour la santé ? (Normalement une dureté pas en dessous de 8, une dureté entre 8 et 15 degrés français).

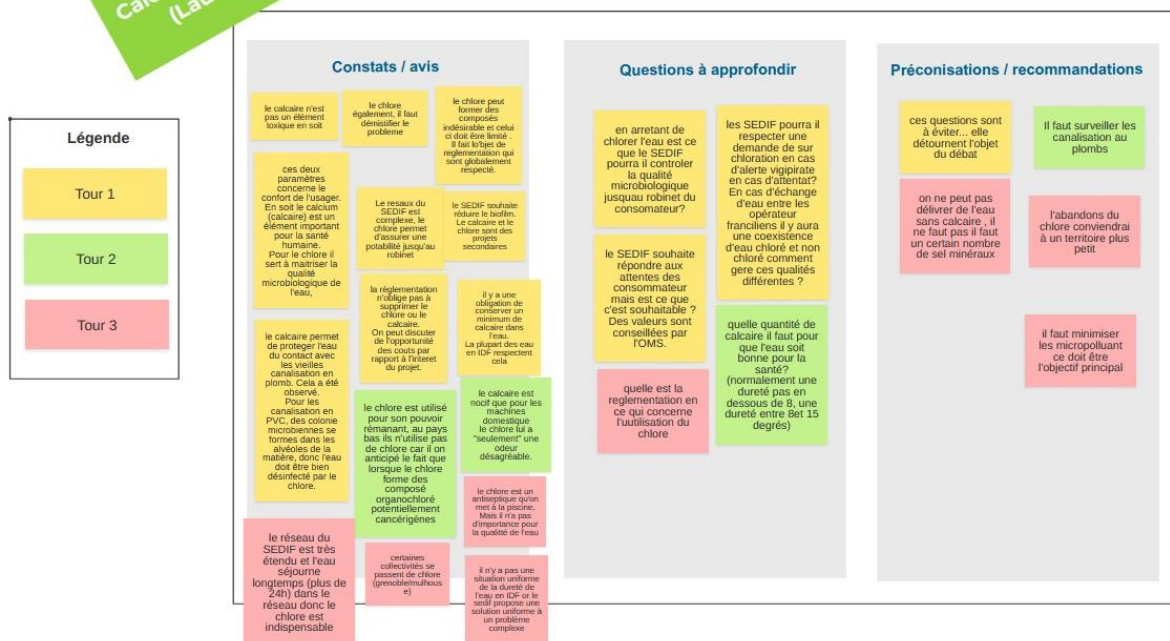
Plus globalement, une personne s'est questionnée sur le fait que certes le SEDIF souhaite répondre aux attentes des consommateurs, mais satisfaire ces attentes est-il souhaitable, dans la mesure où l'OMS apporte déjà des conseils sur la teneur en chlore et en calcaire dans l'eau ?

Préconisations et recommandations

Les recommandations et préconisations des participants ont principalement mis en avant que **la présence du chlore et du calcaire dans l'eau était nécessaire**. En effet, on ne peut pas délivrer de l'eau sans calcaire, car il faut un certain nombre de sels minéraux pour que l'eau soit potable. Le chlore est lui aussi indispensable dans la mesure où le réseau du SEDIF est très étendu et que l'eau y séjourne longtemps (plus de 24h). Une personne a cependant juger que l'abandon du chlore pourrait convenir à un territoire plus petit.

Un participant a en outre considéré que ces questions sont à éviter et détournent de l'objet de débat. Pour d'autres participants, la priorité devrait plutôt être de surveiller les canalisations en plomb, et de minimiser les micropolluants.

Calcaire et chlore (Laurent)



Ensemble des contributions recueillies sur la thématique « calcaire et chlore »

Irina Bonczok, facilitatrice du débat sur la thématique « l'eau en tant qu'aliment »

Constats et avis

Sur cette thématique, de nombreuses contributions ont porté sur la **teneur en calcaire dans l'eau, et ses impacts sur la santé**. Une personne a ainsi affirmé que certaines études sur la santé (notamment cardiovasculaire) démontreraient que l'eau calcaire serait meilleure pour la santé. Pour une autre personne, si l'eau n'est plus assez minérale, les consommateurs seraient obligés à prendre des compléments alimentaires pour se minéraliser. Par ailleurs, l'Union Européenne prévoit de mettre en place une législation sur la minéralisation de l'eau ; le projet envisagé par le SEDIF ne nous permettrait donc peut-être pas d'être à la hauteur de cette législation. Enfin, une autre personne a considéré qu'une eau peu minéralisée n'avait pas bon goût.

Un point de divergence a par ailleurs émergé sur la question de savoir s'il fallait **reminéraliser l'eau**. Une personne a considéré que cette manipulation s'imposait, tandis qu'une autre a avancé qu'il existait des cas d'étude sur les conséquences négatives de la minéralisation à la sortie d'usine.

La **question des micropolluants** a également été abordée. Pour un participant, les produits alimentaires concentrent beaucoup plus de ces micropolluants (notamment issus des pesticides) que l'eau potable. Une autre personne a souligné que si l'ANSES commençait à considérer des nouveaux métabolites comme non conformes, l'eau ne sera plus considérée comme apte à la consommation, il faut

donc une agir dès maintenant, par anticipation. Ce point a été nuancé par un autre participant : comment prévoir quels métabolites seront jugés conformes et quels non ? De plus, il n'y a pas que les pesticides, mais aussi les PFAS.

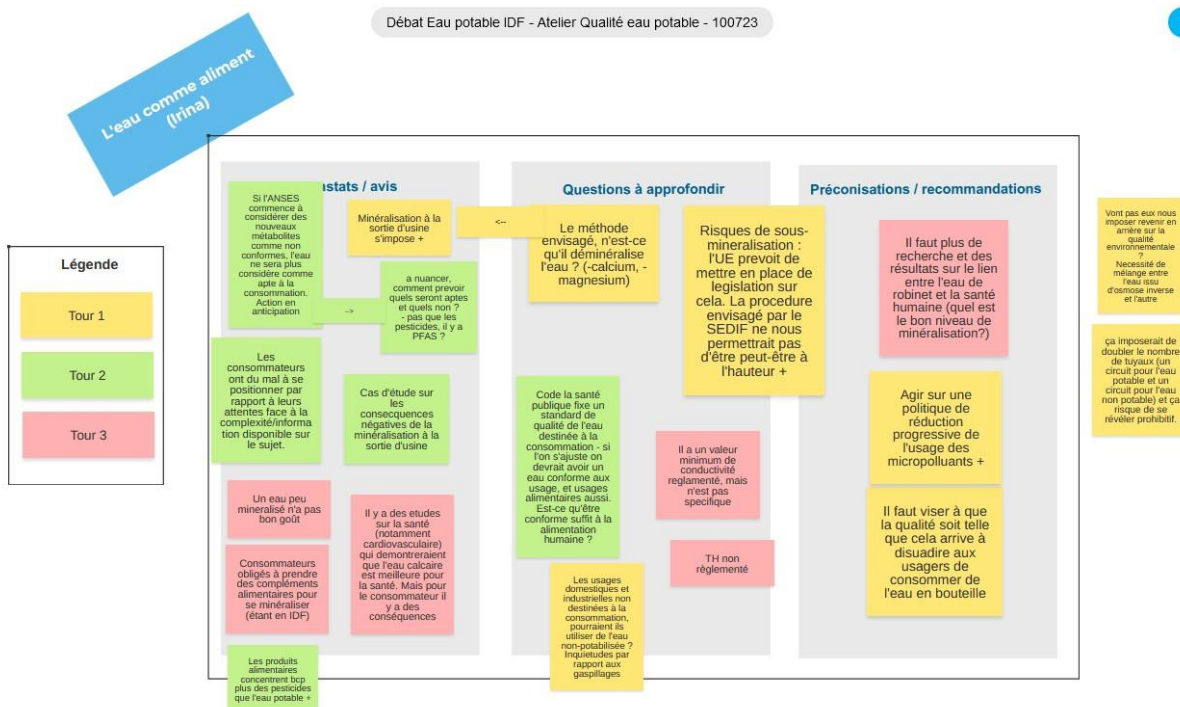
Enfin, une personne a souligné que sur ces questions, les consommateurs ont du mal à se positionner par rapport à leurs attentes face à la **complexité du sujet et à l'information disponible**.

Questions à approfondir

Les participants à cette thématique ont par ailleurs soulevé plusieurs questions. La première d'entre elle porte sur le fait de savoir si le projet du SEDIF allait **déminéraliser l'eau**, et donc potentiellement entraîner une baisse de la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Deux autres questions autour des **usages de l'eau en tant qu'aliment** ont également été posées. Souhaitant réduire le gaspillage de l'eau, une personne a d'abord souhaité savoir si les usages domestiques et industriels non destinés à la consommation pourraient utiliser de l'eau non-potabilisée. Une autre personne, considérant que le code de la santé publique fixe un standard de qualité de l'eau destinée à la consommation, pense que nous devrions avoir une eau conforme aux usages alimentaires. Mais est-ce qu'être conforme suffit à l'alimentation humaine ?

Préconisations et recommandations

Enfin, des recommandations et préconisations ont été formulées par les participants. Sur la question des micropolluants, les participants ont considéré qu'il fallait agir en priorité pour une politique de **réduction progressive de l'usage de ces micropolluants**. Sur la question de la minéralisation, une personne a proposé que plus de recherches soient menées sur le lien entre l'eau du robinet et la santé humaine, notamment pour déterminer le bon niveau de minéralisation. Enfin, sur la question de la **consommation d'eau en bouteille**, une personne a souhaité que la qualité de l'eau soit telle que cela dissuade les usagers de consommer de l'eau en bouteille.



Ensemble des contributions recueillies sur la thématique « l'eau en tant qu'aliment »

Echanges et réactions

Charlotte, participante du débat

Cette participante a trouvé que la réunion était intéressante et qu'elle avait appris des choses. Pour elle, il est intéressant de parler des micropolluants, cependant elle a souhaité remarquer qu'à titre individuelle, elle avait du plomb dans son eau, ce qui beaucoup plus grave. Il existe encore des situations où la qualité de l'eau potable est catastrophique.

Participant du débat

Un participant, arrivé plus tard à la réunion, a voulu savoir s'il pouvait avoir connaissance de l'intervention du SEDIF et de l'ensemble la matière produite pendant la réunion.

M. Beucé a répondu que les supports des intervenants seront partagés aux participants, de même que le compte-rendu qui résumera les différentes interventions et les différents échanges.

Conclusion de la réunion : Nathalie Durand, membre de la CPDP

Mme Durand a remercié les intervenants et les participants à la réunion pour leur présence. Elle a présenté les deux derniers événements du débat :

- L'Agora de l'eau le 12 juillet 2023 dans le 10^{ème} arrondissement, à partir de 12h30. Elle a invité les participants à se mobiliser pour cet événement, notamment en rédigeant des cahiers d'acteurs ou en participant sur le site internet du débat.
- Un dernier débat mobile, le 15 juillet à Bobigny au parc de la Bruyère.

Elle a conclu la en remerciant les personnes présentes pour leur participation et la richesse des échanges.